UN PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL ?

Une opportunité et des avantages

- Des subventions **exceptionnelles**

&

- Des services **gratuits :**
  - Assistance complète : étude de faisabilité, estimations du coût des travaux, des aides possibles ...
  - Conseils sur les travaux les plus efficaces
  - Un interlocuteur unique pour toutes les aides mobilisables pour votre projet.

VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE BAILLEUR ?

Vous pouvez également obtenir, sous certaines conditions, des aides de l'Anah, de l'Etat et du conseil général, sous réserve d'un gain énergétique de plus de **35%**.

Renseignez-vous !

RENSEIGNEZ-VOUS !

GRATUIT ET SANS ENGAGEMENT

Vous occupez le logement dont **vous êtes propriétaire**.

Vous voulez faire faire des **travaux de rénovation thermique** pour **bien vous chauffer** tout en **réduisant vos factures d'énergie**.

Vous cherchez des **solutions simples**.

Informez-vous sur l'aide **Habiter Mieux** en contactant **un opérateur** mandaté par le conseil général de la Manche.

http://manche.fr/planetemanche/

www.anah.fr

Le CDHAT est à votre disposition pour :

VOUS INFORMER

sur l'ensemble des aides auxquelles vous pouvez prétendre en fonction de votre projet

ÉTABLIR UN PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

prenant en compte votre apport personnel, vos prêts évenuels et les subventions possibles.

MONTER VOTRE DOSSIER

de demande de subventions et assurer son suivi.

CDHAT
HABITAT · AMÉNAGEMENT · TERRITOIRES

TÉL. : 02 33 75 62 40

contact@cdhat.fr

Conception CDHAT- Crédits photos CDHAT, DR - © Mars 2015. Document d'information non contractuel

LA MANCHE
CONSEIL GÉNÉRAL

Agence nationale de l'habitat
Anah

AMÉLIORATION DE L'HABITAT

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA MANCHE, L'ANAH ET L'ÉTAT VOUS AIDENT À FINANCER VOS TRAVAUX D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL
2014-2017

HABITER MIEUX
INVESTISSEMENTS D'AVENIR
j'éco-rénove j'économise
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DU LOGEMENT ET DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES

HABITER MIEUX C'EST QUOI ?

HABITER MIEUX, C'EST UNE AIDE FINANCIÈRE

pour vous permettre de réaliser des travaux de rénovation thermique pour :

- bien vous chauffer et gagner en confort,
- diminuer le montant de vos factures.

HABITER MIEUX, C'EST :

- une aide de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) représentant **50%** maximum du montant des dépenses subventionnables,
- une prime de **2 000 €** maximum au titre des « investissements d'avenir »,
- une aide complémentaire de **500 €** du conseil général de la Manche,
- une aide complémentaire majorée de **500 €** Habiter Mieux.

HABITER MIEUX, C'EST AUSSI LA GARANTIE D'UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

Un spécialiste se déplace chez vous pour :

- réaliser le diagnostic thermique de votre logement,
- élaborer avec vous votre projet de travaux,
- faire réaliser des devis par des professionnels et vous aider à les comparer,
- monter vos dossiers de financement,
- suivre à vos côtés le bon déroulement des travaux.

AVEZ-VOUS DROIT À HABITER MIEUX ?

Oui, si vous répondez aux conditions suivantes :

VOUS OCCUPEZ LE LOGEMENT DONT VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE

VOS REVENUS NE DÉPASSENT PAS CES NIVEAUX DE RESSOURCES (*) :

Nombre de personnes composant le ménage	Niveau de ressources (€). Revenu fiscal de référence	
	Ressources «Très modestes» (1)	Ressources «Modestes» (2)
1	14 300	18 332
2	20 913	26 811
3	25 152	32 242
4	29 384	37 669
5	33 633	43 117
Par personne supp.	+ 4 239	+ 5 431

(1) Dossiers prioritaires
(2) Dossiers financés suivant les crédits disponibles et les priorités de l'Anah

Il s'agit des revenus fiscaux de l'ensemble des personnes occupant le logement. Ce montant annuel est sur votre feuille d'impôts.

(*) Plafonds de ressources et montants des aides au 1er janvier 2015

VOTRE LOGEMENT

- a plus de 15 ans à la date de dépôt de votre dossier,
- n'a pas eu d'autres financements de l'Etat comme un prêt à taux zéro depuis 5 ans.

VOS TRAVAUX

- garantissent une amélioration de la performance énergétique de votre logement d'au moins 25%,
- n'ont pas été commencés avant le dépôt de votre dossier,
- seront intégralement réalisés par des professionnels du bâtiment.

DES QUESTIONS ?

CONTACTEZ VOTRE OPÉRATEUR LOCAL
(voir au dos)

Il vous dira très vite si vous pouvez ou non bénéficier de l'aide Habiter Mieux. Si c'est le cas, une personne prendra en charge le diagnostic de votre logement, le dépôt de votre dossier ainsi que le suivi de vos travaux.

EXEMPLE

DE QUEL MONTANT D'AIDES POUVEZ-VOUS BÉNÉFICIER POUR UN PROJET DE TRAVAUX DE

12 000 € HT ?

6 000 € AIDE AUX TRAVAUX Anah

2 000 € AIDE HABITER MIEUX

500 € COMPLÉMENT AIDE CG 50

500 € COMPLÉMENT AIDE HABITER MIEUX

SOIT UNE AIDE DE **9 000 €**

Dans certains cas, une avance est possible dès le début des travaux !

Pour un «**projet d'amélioration de l'habitat**» sur la base d'un ménage aux «**ressources très modestes**».
Pour des ménages aux «**ressources modestes**», les aides peuvent atteindre **6 800 €**.

Pour **financer le reste à charge,** il est également possible, sous certaines conditions, de bénéficier **d'un prêt et de subventions des partenaires du programme**.